Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_235-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.235*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - **Date d'affichage** : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_235-DE

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2026 SUR LE BUDGET ANNEXE DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 ;

VU la délibération 2025.056 en date du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe des bâtiments commerciaux ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » réunie le 24 novembre 2025 ;

CONSIDERANT les besoins d'engagement et de liquidation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée communale que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements en attendant l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe bâtiments commerciaux, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires, suivant le tableau ci-dessous :

	BP 2025 (A)	Décisions modificatives (B)	RAR 2024 (C)	Dépenses d'investissement 2025 (A+B - C)	Enveloppe ouverte par anticipation (25%)
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors remboursement du capital de la dette)	**2 000,00 €**	**- €**	**- €**	**2 000,00 €**	**- 2 000 €**
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	500 €
21 - Immobilisations corporelles	**107 082,97 €**	**- €**	**24 680,12 €**	**82 402,85 €**	**20 600 €**
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	107 082,97 €	- €	24 680,12 €	82 402,85 €	20 600 €
Total général	**109 082,97 €**	**- €**	**24 680,12 €**	**84 402,85 €**	**18 600 €**

Ces crédits seront principalement destinés à faire face aux besoins urgents et permettront aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2026 afin de respecter les obligations en matière de délai de paiement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_235-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'ouverture des crédits en investissement au titre de l'exercice 2026 sur le budget annexe des bâtiments commerciaux tel que présentés.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr